



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers de la sécurité

de l'Université Lille 2 - Droit et
Santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université Lille 2 - Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers de la sécurité

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-4 Sécurité des biens et des personnes

Demande n° S3LP150007689

Périmètre de la formation

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT C – Lille 2.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Sécurité des biens et des personnes* mise en place depuis le 1^{er} septembre 2004 par l'IUT C de l'Université Lille 2 vise à former les cadres des nouveaux acteurs de la sécurité. En effet, compte tenu du climat d'insécurité croissant dans l'hexagone, et en raison de contraintes budgétaires prégnantes et pérennes, l'Etat délègue de plus en plus de missions régaliennes liées à la sécurité à d'autres acteurs publics (collectivités locales) ou privés (entreprises) de la société. Cette nouvelle donne sécuritaire crée des besoins croissants de formation dans le domaine de la sécurité privée (pour les entreprises de sécurité privée comme le gardiennage auxquelles on pense naturellement, mais aussi pour les services de sécurité des entreprises privées quel que soit le secteur d'activité) de la sécurité civile et de la prévention de la sécurité publique (à l'exclusion des fonctions répressives tel qu'officiers de gendarmerie ou de police).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation s'adresse aux futurs cadres de la sécurité privée et de la sécurité civile ainsi qu'aux responsables de prévention de la sécurité publique, qu'ils soient en formation initiale ou continue, titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2, ou un Bac avec cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité pour les autres.

Les cinq unités d'enseignement théoriques permettent d'acquérir, à la fin de l'année universitaire, la maîtrise des normes de sécurité, les capacités à gérer un projet de sécurité et la compréhension des programmes de sécurité urbaine. Un contrôle continu strict implique une nécessaire assiduité aux cours sanctionnés par un examen final composé d'épreuves théoriques écrites et/ou orales. Les étudiants bénéficient, en outre, d'un stage de plusieurs mois en milieu professionnel contrôlé et noté, et participent obligatoirement à un projet collectif tuteuré également évalué par une équipe pédagogique composée d'une part importante de professionnels du domaine de la sécurité.

Le marqueur d'un diplôme professionnel opérant est le taux élevé d'insertion professionnelle des étudiants juste après l'obtention de leurs examens. Apparemment, les taux produits sur les dernières années sont intéressants (entre 66 et 87 %) voire significatifs, et donc attractifs pour des étudiants qui doivent se déterminer dans la dernière ligne droite de leur orientation professionnelle. En outre, ceux qui déclarent être entrés en emploi semblent l'avoir trouvé rapidement et dans le cœur de métiers visés par cette licence professionnelle. Néanmoins, compte tenu de la faiblesse des effectifs par promotion (de 9 à 15 de 2008 à 2012), du taux moyen de réponse des jeunes diplômés aux questionnaires d'insertion professionnelle (de 50 % à 75 % selon les années), et du fait que parmi ces derniers jusqu'à un tiers, selon les années, poursuivent leurs études supérieures dans un autre établissement pour des raisons non précisées, il convient de relativiser cette performance.

Une excellente synergie est réalisée avec les milieux professionnels qui interviennent d'ailleurs à tous les niveaux de la formation (cours théoriques, stages, tutorat, conseil de perfectionnement...). En effet, outre les aspects professionnalisants déjà soulignés précédemment (cf. supra), il convient d'ajouter que le volume des enseignements (60 %) réalisés par les non universitaires dépasse largement le seuil minimum (29 %) imposé par l'arrêté du 17 novembre 1999. Outre leur nombre (13/17 enseignants au total), ces formateurs non-universitaires sont d'origines socio-professionnelles variées balayant le concept de sécurité sous tous ses aspects. Ils aident également au recrutement des stagiaires dans leur entreprise, interviennent dans l'appréciation du travail réalisé par ces derniers, et supervisent également leur soutenance de stages. Enfin, et surtout les liens étroits et pérennes tissés avec de grandes entreprises privées ou publiques font bénéficier, le cas échéant, les étudiants qui ont réussi leurs stages, d'une embauche dès l'obtention du diplôme.

Outre sa composante majoritairement professionnelle, l'équipe pédagogique comprend également quatre universitaires de l'Université Lille 2 qui assurent des cours théoriques tels que droit ou économie. Un comité de perfectionnement comprenant le coordinateur des licences, des enseignants et des professionnels se réunit à la fin de chaque année pour faire des propositions d'amélioration en vue de la prochaine session universitaire. Enfin, depuis janvier 2013, un comité de pilotage des licences professionnelles de l'IUT a été mis en place. Quant à l'attractivité, les candidats proviennent certes de toutes les régions françaises, mais seulement une trentaine de dossiers de candidatures est déposée chaque année. Après une double sélection, environ la moitié intègre la promotion et près de 90 % en moyenne obtient son diplôme à la fin de l'année universitaire. Cette faiblesse en effectifs des promotions s'explique peut-être par un intitulé de licence trop vague et une publicité insuffisante en faveur de ce diplôme.

Un très bon dossier qui met en valeur une formation de qualité au bénéfice d'un secteur professionnel en pleine expansion. A recommander à tous les futurs responsables de sécurité privée, de sécurité civile ou de prévention de sécurité publique qui cherchent à intégrer rapidement la vie active.

● Points forts :

- Une licence qui répond parfaitement à sa vocation professionnalisante tant par la composition de son équipe pédagogique que par les modalités de sa formation, et dotée en outre d'un conseil de perfectionnement efficient capable d'en améliorer significativement le fonctionnement d'une année sur l'autre.
- Une formation qui a tissé des relations anciennes et pérennes avec le monde professionnel concerné.
- Un diplôme positionné sur des métiers en pleine expansion.

● Points faibles :

- La fiabilité relative des enquêtes d'insertion reposant sur un nombre de réponses insuffisant des jeunes diplômés. Or, c'est un paramètre indispensable à améliorer, car le taux d'insertion professionnelle est le marqueur essentiel de ce type de diplôme.
- Le recrutement non encore stabilisé car malgré les efforts entrepris, le nombre des étudiants demeure insuffisant par promotion.
- Le libellé trop vague de l'intitulé du diplôme mérite d'être revu ainsi que la publicité en faveur d'un diplôme qui gagne à être connu.

● Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de fournir des enquêtes d'insertion post-universitaires avec des taux de réponses plus élevés pour renforcer la crédibilité du bon taux d'insertion professionnelle, et s'attacher à augmenter significativement les effectifs des futures promotions d'étudiants. A cette fin notamment, la poursuite des actions de mise en place de partenariats avec les acteurs professionnels aidera à stabiliser et pérenniser cette formation, dont l'utilité n'est pas à démontrer.



Observations de l'établissement



Université Lille 2
Droit et Santé

Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

LICENCE PROFESSIONNELLE
Spécialité Métiers de la sécurité

Sans objet

A Lille, le 26 mars 2014

Le Président
de l'Université Lille 2 Droit et Santé

Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE